Atlantique Habitations
Loger • Accompagner • Innover

# Information 19/11/2026

# Incident de sécurité chez notre prestataire Maileva

Atlantique Habitations souhaite vous informer que Maileva, le prestataire chargé de l'envoi de certains de nos courriers, a été victime d'une cyberattaque en septembre 2026. Cet incident a pu permettre à des personnes non autorisées d'accéder à des données personnelles figurant dans certains courriers adressés à nos locataires.

## Quelles données peuvent être concernées ?

Seuls certains courriers envoyés par l'intermédiaire de Maileva en 2025 et 2026 sont susceptibles d'être concernés. Les investigations de notre prestataire étant toujours en cours, nous ne savons pas à ce stade avec certitude quelles données ont effectivement été consultées. Selon la nature du courrier, les données potentiellement concernées sont les suivantes.

- Votre identité, c'est-à-dire vos nom, prénom et civilité.
- Vos coordonnées, c'est-à-dire votre adresse postale.
- Les informations figurant dans le courrier, par exemple votre numéro de compte locataire, le montant d'une échéance restant due, ou un rappel relatif à votre attestation d'assurance habitation.

Ces courriers ne comportaient ni vos coordonnées bancaires, ni mot de passe, ni pièce d'identité.

## Quels sont les risques éventuels ?

Le principal risque est de recevoir un message, un appel ou un courrier frauduleux se faisant passer pour Atlantique Habitations. Un fraudeur connaissant votre nom, votre adresse ou votre numéro de compte locataire peut rendre sa demande plus crédible, par exemple pour vous réclamer un paiement sur un nouveau compte bancaire.

À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune utilisation frauduleuse de vos données. Nous souhaitons néanmoins vous informer en toute transparence et vous inviter à la vigilance.

## Quelles mesures ont été prises ?

Dès la détection de l'incident, Maileva a interrompu ses services, corrigé la faille exploitée et renforcé la sécurité de sa plateforme, avec l'appui de sociétés spécialisées. Ses services ont repris progressivement à partir du 28 septembre 2026. Maileva a notifié l'incident à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

De son côté, Atlantique Habitations a également notifié l'incident à la CNIL, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous suivons l'évolution de la situation avec notre prestataire.

## Quels sont les bons réflexes à adopter ?

Atlantique Habitations ne vous demandera jamais, par courriel, SMS ou téléphone, de payer sur un nouveau compte bancaire ou de communiquer un mot de passe.

- Ne considérez pas comme authentique une demande de changement de coordonnées bancaires, même si elle mentionne votre nom ou votre numéro de compte locataire.
- En cas de doute, contactez votre agence ou votre interlocuteur habituel au numéro figurant sur vos documents, et non à celui indiqué dans le message.
- Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes d'un message inattendu ou suspect.
- Si vous avez effectué un paiement suspect, contactez immédiatement votre banque et signalez-le-nous.

Des conseils complémentaires sont disponibles sur le site cybermalveillance.gouv.fr.

## Qui contacter pour toute question ?

Pour toute question concernant cet incident ou le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse contactcnil@atlantique-habitations.fr.

Nous restons pleinement mobilisés pour assurer la protection de vos données personnelles et vous remercions de votre vigilance.